

05 avr 2024 -20:19

Appartient à Conseil des ministres du 5 avril 2024

## Déclaration d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'établissement et la publication, par certaines sociétés et succursales, d'une déclaration d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés.

Le projet d'arrêté royal vise la transposition partielle de la directive (UE) 2021/2101 concernant la communication, par certaines entreprises et succursales, d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés, notamment le contenu et la forme de la déclaration d'informations relatives à l'impôt sur les revenus que les sociétés doivent établir et publier. Le projet fixe aussi les modalités de dépôt de la déclaration auprès de la Banque nationale de Belgique.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations en ce qui concerne l'établissement et la publication, par certaines sociétés et succursales, d'une déclaration d'informations relatives à l'impôt sur les revenus des sociétés*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)